



**VIDE GRENIERS du 29 mai 2023**  
**Fiche d'inscription des exposants**  
**Clôture des inscriptions : Samedi 20 mai 2023**

Les exposants seront accueillis à partir de 5 h du matin le lundi 29 mai 2023.  
L'accueil se fera **Rue de la Chapelle** (route d'Auxerre, au rond-point, en face de Yoplait).

**Toute place réservée non occupée à 7 h 30 sera redistribuée**

➤ **Identité de l'exposant (tous les champs doivent être remplis).**

Nom et Prénom		N° téléphone :
Adresse		
Date et lieu de naissance		

Justificatif d'identité à présenter sur demande le jour du vide greniers :

Carte d'identité    Permis de conduire    Passeport    RCS    Autre

N°
Délivré le :        /        /        Par :

**Pour les professionnels, indiquer vos marchandises à vendre :**

➤ **Réservation Emplacement et règlement (obligatoire à l'inscription)**

Véhicule à garer : Oui – Non (la longueur du véhicule garé ne devra pas dépasser le linéaire réservé)

Si Oui : Type de véhicule :    Voiture    Remorque    Fourgon    Camping-car

Nombre de mètres linéaires (ml) souhaités (mini 2ml) :

ml
----

Prix du mètre linéaire :

- 2.50 € / ml pour les habitants de Monéteau- Sougères
- 3.50 € / ml pour les extérieurs

Soit au total :	ml X	€/ml =	€
-----------------	------	--------	---

A régler par chèque à l'ordre du **Comité des Fêtes de Monéteau/Sougères** à joindre impérativement à ce bulletin pour que l'inscription soit valide.

## ➤ Conditions et attestation

L'organisateur définit l'emplacement attribué par ordre d'inscription, les inscriptions complètes sont confirmées par téléphone au numéro indiqué sur la présente fiche.

Le vide grenier se tiendra Rue de la chapelle (rive droite) 89470 Monéteau.

Les emplacements de vente devront être rendus propres, les déchets (invendus, emballages, etc...) devront être récupérés par l'exposant ou déposés par ses soins dans la benne située près de la buvette.

En cas de réservation et de non-participation aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

L'exposant est seul responsable des biens mis en vente et des véhicules stationnés sur le site du vide-greniers. Il aura souscrit les assurances nécessaires.

En cas d'annulation par l'organisateur, les chèques seront restitués ou remboursés, aucun dédommagement ne pourra être demandé.

**Toute fiche d'inscription non remplie ou partiellement remplie, ou non accompagnée du règlement ne pourra être prise en compte.**

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(é) ..... déclare sur l'honneur :

- ne vendre que des objets personnels et usagés,
- ne participer que 2 fois par an, au plus, à ce type de manifestation.
- si je suis commerçant, être soumis au régime de l'art. L310-2 du Code du Commerce et tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés,
- avoir pris connaissance du règlement de ce vide-greniers et en accepter les termes.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2023

\* disponible en Mairie à l'accueil ou sur le site internet du Comité <http://cdf-de-moneteau.e-monsite.com/>

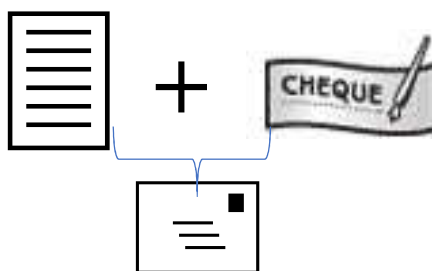
Lu et approuvé,

Signature.

Le comité des Fêtes de Monéteau-Sougères

Christian DEUILLET

Président



Fiche d'inscription accompagnée du chèque de règlement à envoyer :

Comité des fêtes de Monéteau 7 rue d'Auxerre 89470 Monéteau

(Boîte à lettre du comité des Fêtes dans la cour du foyer municipal)